



Le DMP en Bretagne

Assemblée générale ANIORH

Vendredi 7 Décembre 2012



Ordre du Jour

- 1- Présentation du DMP**
- 2- Déploiement du DMP en Bretagne**
- 3- Présentation de la démarche en établissement**
- 4- Présentation de la démarche libérale**
- 5- Prochaines étapes du déploiement**

Présentation du DMP



Le DMP en quelques mots



En synthèse, Le DMP c'est....

Un **carnet de santé électronique du patient** qui peut être partagé par tous les professionnels de santé autorisés par le patient :

- Accès hautement sécurisé
- Interopérable et intégré aux logiciels « DMP compatibles »

La possibilité d'**obtenir les informations nécessaires et indispensables à une prise en charge efficiente** du patient.

2 possibilités pour y accéder :

- Directement via un logiciel métier s'il est DMP-compatible
- Via le site web www.dmp.gouv.fr

C'est une démarche communautaire autour du patient.

Le patient pourra consulter son DMP, mais aussi inclure des informations dans son espace personnel.

En synthèse, Le DMP c'est....

- Un dossier **facultatif** pour les bénéficiaires de l'assurance maladie
- Un outil complémentaire aux dossiers professionnels (il ne s'y substitue pas et n'a pas vocation à être pas exhaustif).
- Un dossier structuré en **huit espaces**
- Un dossier **évolutif**





Déploiement du DMP en Bretagne

Le contexte

Le programme « DMP en région »

La première étape du programme concerne plus de 2.000 professionnels, 110 établissements, ainsi que 50 laboratoires et plateaux techniques, répartis dans au moins 25 "bassins de santé" situés dans 14 régions.

Les quatre régions expérimentatrices du déploiement du DMP (Alsace, Aquitaine, Franche-Comté et Picardie), déjà bénéficiaires du programme « Amorçage », sont de nouveau soutenues.

Dix autres régions reçoivent l'aide de l'ASIP Santé pour déployer le DMP: Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Haute-Normandie, Ile-de-France, Limousin, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire.

Lancement du projet en Bretagne le 8 mars 2012 : Réunion de lancement avec tous les acteurs (représentants des libéraux, des établissements, des patients, ARS, ASIP Santé)

Le programme « DMP en Etablissements »

L'ASIP Santé a lancé fin 2011 un appel à projet pour accompagner des établissements de santé pouvant être prêt rapidement à mettre en place le DMP dans leur structure.

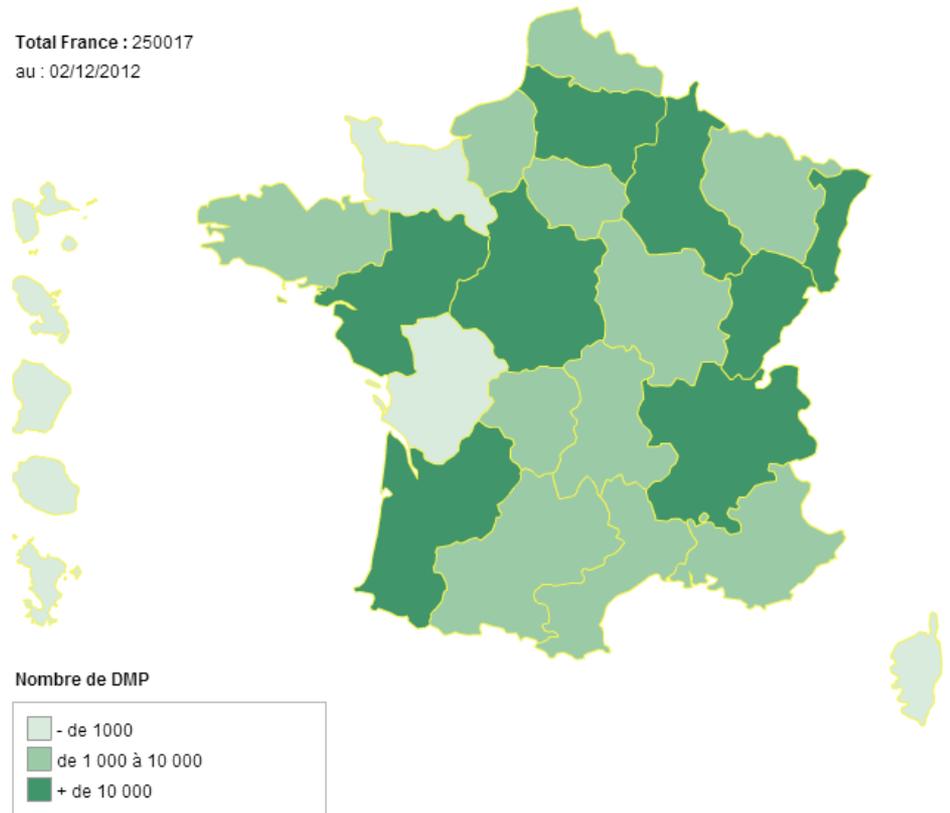
33 établissements sur l'ensemble du territoire ont fait partie de ce projet qui s'est achevé pendant l'été 2012.
2 établissements bretons ont été retenus pour participer à ce programme : le Pôle St-Hélier et le CH Ploërmel

Etat des créations et alimentations au niveau national

Synthèse quantitative (données au 01/12/2012) :

- 14 régions déployées
- 249.893 DMP créés sur le territoire
- 117.338 DMP alimentés (soit 1 DMP sur 2)
- 191 établissements de santé utilisent le DMP
- Près de 4.427 PS libéraux utilisent le DMP

Total France : 250017
au : 02/12/2012



Point de situation en Bretagne (données au 01/12/2012)

Déploiement sur le bassin de santé n°4 et le bassin Rennais en 2012

- 5 établissements utilisent le DMP : CHBA, CH Ploërmel, Clinique Océane, EPSM St-Avé et Pôle St-Hélier
- 136 professionnels de santé libéraux ont utilisé au moins une fois le DMP

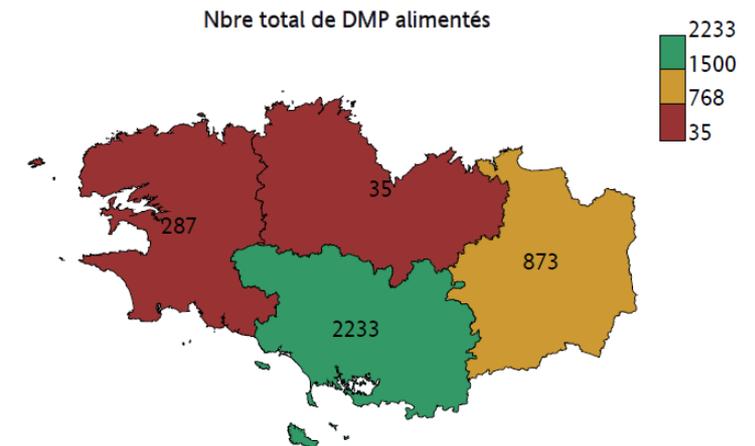
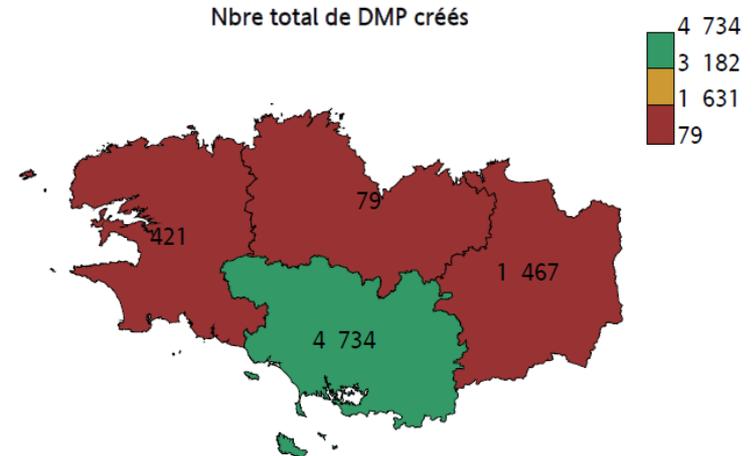
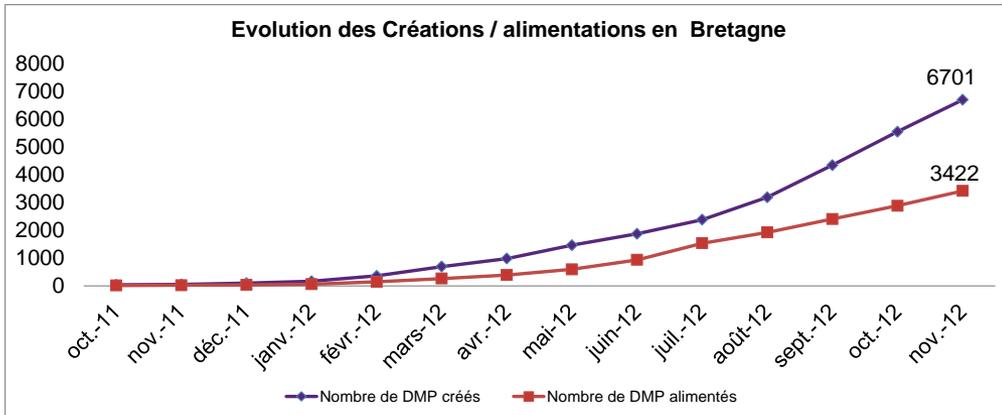
Déploiement au reste de la région en 2013



Etat des créations et alimentations

Synthèse quantitative (données au 01/12/2012) :

- 6.701 DMP créés sur la région
- 3.422 DMP alimentés (soit 51% des créations)
- 7.270 documents alimentent le DMP (soit 2,1 documents par dossier alimenté)





Présentation de la démarche en établissement

Le projet DMP région en établissement

- 6 mois de préparation avant déploiement progressif par étapes, et mise en place du groupe projet DMP.
- 3 chantiers à mener en parallèle dans chaque établissement :

1) Organisation du projet :

- définition de la gouvernance du projet (Comité de Pilotage, Comité de Projet)
- analyse des process existants : production des courriers, parcours du patient
- définition des modalités de création (par qui? Quand? Où?) et d'alimentation du DMP (quels types de documents?, quelles modalités d'envoi?) avec implication de la CME

2) Communication, promotion et formation :

- sensibilisation des soignants et personnel administratif,
- formation des « référents DMP »,
- formations des médecins pour la consultation et l'alimentation du DMP,
- promotion et information des patients,
- accompagnement des secrétariats pour la création administrative des DMP.

3) Technique :

- mise à jour SIH/DMP compatible pour la création, l'alimentation et la consultation du DMP,
- déploiement de lecteurs et cartes CPS.

Le projet DMP région en établissement

- Fort impact sur les **médecins** (projet vécu comme « véritable révolution des mentalités médicales »), les **secrétaires** (les 1^{ères} concernées pour la création des DMP, lors des consultations externes ou lors de l'admission) et **les agents des admissions**.
- Forte implication de la **Direction Générale** et des **Directions des Systèmes d'Information** (aspects techniques) et **de la Clientèle** (dont dépendent le bureau des entrées et les secrétaires, aspect concernant la communication)
- Implication de la **Direction des soins** (réflexions nécessaires autour du dossier patient, des ressources à engager) et de la **Direction de la Stratégie-Coopération et de la Qualité** (lien ville hôpital, démarche qualité)



Présentation de la démarche libérale



Création et alimentation systématique

- **Un DMP créé = un DMP alimenté**
- Synthèse par le médecin traitant comprenant :
 - ✓ les antécédents du patient (familiaux, chirurgicaux, médicaux, etc...)
 - ✓ les allergies
 - ✓ le traitement (chronique)
- Médecins spécialistes : comptes rendus de consultations
- Paramédicaux : comptes rendus de consultations, comptes rendus de bilans fonctionnels, comptes rendus d'actes thérapeutiques...



Prochaines étapes du déploiement



Déploiement aux autres territoires

Analyse des actions réalisées en 2012 :

- Identification des actions les plus pertinentes par cible (Soirées d'information pour les libéraux ? Campagne de phoning pour cartographier techniquement les territoires ? Intervention en CME dans les établissements ? Actions de communication vers les patients ?)
- Rapport coût/résultat de chacune de ces actions

Identification des bassins de santé à déployer en priorité :

- Sondage des professionnels de santé libéraux pour localiser les viviers de DMP-convaincus
- Etat des lieux des équipements des établissements pour identifier les DMP-compatibles
- Sondage des établissements pour planifier les prochains déploiements

Objectif principal : déployer par bassin avec une dynamique ville-hôpital

Amorçage de la communication grand public

Ce qui a déjà été réalisé :

- Deux journées d'information de la population et de création de DMP à Belle-Ile
- De l'affichage dans les cabinets libéraux et les établissements
- La diffusion de la vidéo DMP en Bretagne sur le web et sur les écrans des établissements
- Des articles dans la presse

Ce que nous mettons en place en 2013 :

Le CISS a fait part de son souhait d'aider à la communication DMP vers les patients.

Organisation retenue :

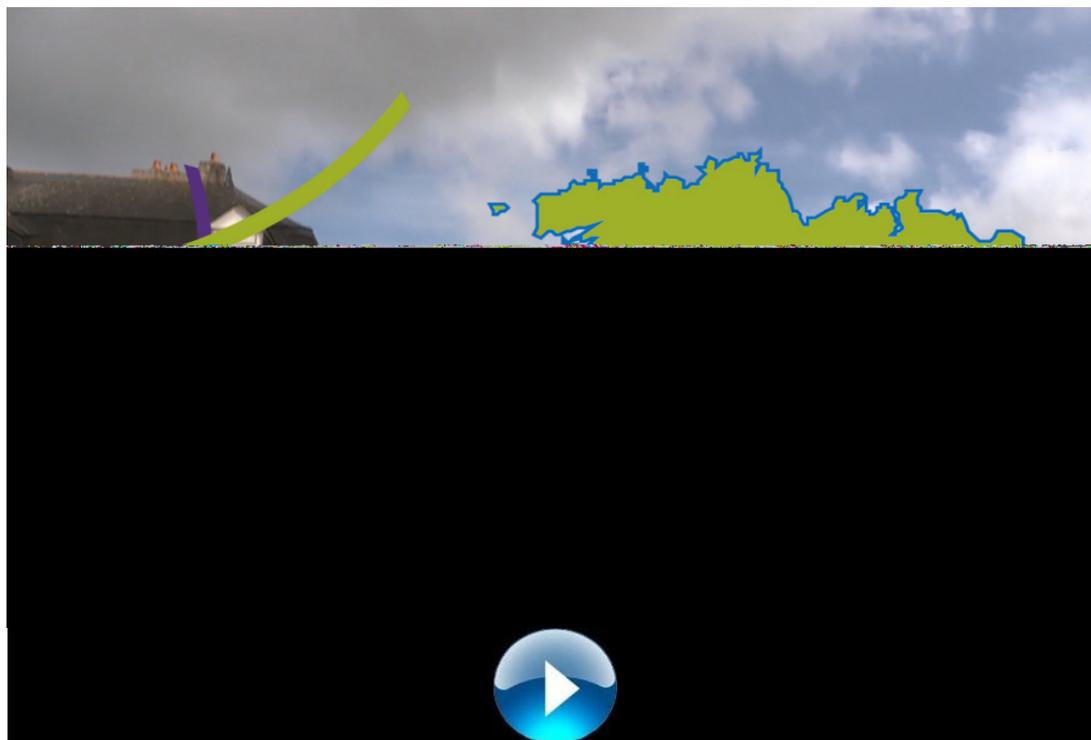
- 1 réunion par bassin de santé
- 1 réunion par mois à partir de février 2013

Contenu envisagée pour ces réunions :

- Présentation générale du DMP (A quoi sert-il ? Comment fonctionne-t-il ?)
- Présentation de l'accès patient sur le site internet (Modalités d'accès, navigation sur le site internet, possibilité de mettre à disposition des informations...)
- Débat patients/professionnels de santé



L'usage du DMP en situation d'urgence



Merci de votre attention